



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
Service Agriculture et Forêt

**Motifs de la décision concernant le projet de charte d'engagements des  
utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques pour le département du  
Var**


Le projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans le département du Var a été mis à disposition du public en application de l'article L123-19 du Code de l'Environnement.

Le public a été en mesure de transmettre à l'autorité compétente ses observations et ses propositions durant la période allant du 22 juin 2022 au 12 juillet 2022 inclus.

Au total, la procédure de participation électronique a recueilli une observation. Elle a fait l'objet d'une synthèse qui indique la manière dont cette contribution a été prise en compte.

L'autorité administrative confirme le caractère conforme du projet de charte avec les termes de l'arrêté et du décret du 25 janvier 2022 relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : la charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans le département du Var est donc approuvée. La décision préfectorale et la charte approuvée seront publiées au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture.

Fait à Toulon, le **26 JUIL. 2022**

  
**Evence RICHARD**